

RAPPORT
D'ASSISTANCE DE LA JOURNEE DU 01 JUIN 2019
DES MANIFESTANTS CONDUITS DANS DES CENTRES D'INTERNEMENT
DE POLICE ET DE GENDARMERIE

LE COLLECTIF D'AVOCATS DE DEFENSE
DES MANIFESTANTS PACIFIQUES DU 01 JUIN 2019 ?

Dans la journée du 01 juin 2019,

Se sont tenues dans plusieurs villes, (YAOUNDE-DOUALA-NKONGSAMBA-BAFOUSSAM-BANGANGTE, ETC) des manifestations publiques pacifiques organisées par la coalition des leaders politiques détenus à la Prison Principale de Yaoundé réunis autour du Parti Politique MRC.

Plusieurs manifestants

Ont été appréhendés et conduits dans les Centres d'internement de police et de gendarmerie, desdites villes.

Aucune raison n'a jusqu'à la publication du présent rapport été donnée à ces prises de corps suivies d'internements.

Les avocats

Membres du Collectif en charge de la veille juridique organisée au profit des manifestants ont été interdits d'accès dans ces Centres d'internement où il se pourrait que la police et la gendarmerie y procèdent à des auditions musclées des manifestants déjà entre leur mains.

Le collectif ignore si l'ouverture d'une procédure pénale est déjà décidée contre eux!

A Yaoundé,

Le Vice Président du MRC **Mamadou MOTA**, en charge de l'intérim du Président du MRC Pr Maurice KAMTO, détenu à la Prison Principale de Yaoundé depuis les marches blanches du 26 Janvier 2019, **Sa Majesté Pierre Marie BILOA EFFA**, **Dr OKO Apollinaire Legrand** avec une centaine de manifestants ont été baladés dans la Capitale, du SED, à la PJ, puis conduits au Commissariat Central n°1.

Coups du monde extérieur (sans contact avec les membres de leur famille), ils ne peuvent se nourrir, et n'ont toujours pas la possibilité de s'entretenir ou de communiquer avec leurs avocats maintenus hors des locaux désormais inaccessibles de la Police.

Me Yves NZODE membre du Collectif, qui conduisait l'équipe de défense au SED (groupement de gendarmerie) déclare par exemple :

« Sous le prétexte d'identification, une première audition des manifestants à eu lieu hors présence des avocats malgré leur protestation. Les auditions continuent hors ma présence au groupement. D'après une des interpellés, il ne s'agit pas d'identification, mais d'audition complète. En fait, ils ont trouvé un moyen "poli" de m'empêcher d'assister aux auditions. Je vais demander l'audience au colonel. Protester une dernière fois et quitter les lieux. »

Me TENE NZOHOUA également membre, qui a pris son relais indique :

« Groupement. Les interpellés parqués dans la grande salle en bas du bureau du chef »

Me SOTHER MENKEM aussi membre, qui avait la charge du Commissariat Central n° 1 signale :

« Refus d'accès au Commissariat des RG a Nlongkak. Selon les indiscretions les auditions n'ont pas encore commencé »

« Accès refusé aux CC nt »

« Me Meli,

Je signale un manifestant au CC n 1 qui suite aux violences lors de son interpellation a subi une fracture à l'oeil droit »

Les défenseurs signalent cependant que plusieurs manifestants déjà entre les mains des gendarmes et policiers déclarent user du droit au silence au cas où les autorités de la police persistent à les entendre hors la présence de leurs avocats.

A Bafoussam,

Il a été porté à la connaissance du collectif 5 arrestations. Les avocats n'ont pu accéder au manifestant LONTSA Augustine, gardé à vue au Commissariat Central. Me TASSA l'indique en ces termes :

« J J et moi sommes au Centrale où on nous refuse de rencontrer le gardé à vue »

A Nkongsamba,

Une centaine.

A Bangangté,

Onze .

Et à Douala,

Une cinquantaine.

La situation des manifestants entre les mains de la police et/ou gendarmerie se présente provisoirement ainsi qu'il suit :

ORDRE	LIEU DE DETENTION	CHIFFRES	IDENTITES
01	DPJ YAOUNDE	Interpellés avant le 1 ^{er} juin 2019	KAMENI WETCHADJI AIME WILLY ZEBAZE et autres
02	COMMISSARIAT CENTRAL 1- YAOUNDE	50	MAMADOU MOTA SM BILOA EFFA BEBGA Dr OKO Appolinaire Legrand Nzeuga Wilfried Babari Steve Bambou jean Kohodjack Cyrille Kemmegni jean

			Neabe Paul Manga Béla WAGNE Siyou Émile Moussongo Richard Nkamndam Noukeu jean Tchuidjan Éric Wombo Pascal Veronique MANNO Sigompe Joël Massango Raymond Biatha Nya melo Elango Gauthier Dang Flore Célestin MOTSOU Et autres
03	GSO YAOUNDE	AUCUN SELON LA POLICE	
04	SED YAOUNDE	ENVIRONS 80	LISTE EN COURS
05	COMMISSARIAT DE MOKOLO YAOUNDE	ENVIRONS 50	LISTE EN COURS
06	DOUALA	ENVIRONS 50 DU MARCHE CONGO	LISTE EN COURS
07	NKONGSAMBA	ENVIRONS 100	ME TCHOUMEN ET UNE QUATRE VINGT DIXAINE LISTE EN COURS Noter pour la Commune de BARE -BAKEM YAKOUA CharlotteClaire SIBAFO Fidèle TCHAPY Daniel FOKO Laurent SEULEU Clément
08	BAFOUSSAM	05	DRPJ: TUMMAMO CHOUPO MBAH TOUKAM CC: LONTSA AUGUSTINE
09	BANGANGTE	11	LISTE EN COURS
	Totaux provisoires/	354 arrestations révélées	

Au moment où le présent rapport est clôturé, les gendarmes du Groupement conduisent les manifestants au Service Central des Recherches Judiciaires où l'on signale leur passage à tabac, digne de ce centre déjà réputé par ses pratiques tortionnaires.

Le collectif note la libération de trois (3) personnes supposées être des manifestants qui refusent de leur révéler leur identité.

De ce qui précède,

LE COLLECTIF D'AVOCATS

Proteste énergiquement, contre cette doctrine mise en application qui n'a aucun rapport avec les exigences d'un Etat de Droit,

Dénonce,

1. La violation, ce jour, par la police, des règles de déontologie policière qui guident l'action administrative policière à l'occasion des manifestations publiques pacifiques ;
2. L'entrave des autorités de police à l'exercice de la profession d'avocat
3. Les atteintes graves aux droits des manifestants conduits comme des animaux dans les centres de police et de gendarmerie.

Et entend,

Faire engager judiciairement la responsabilité des auteurs.

FAIT A YAOUNDE CE 01 JUIN 2019 A 16H
POUR LE COLLECTIF D'AVOCAT/ME HIPPOLYTE B.T. MELI, AVOCAT
 L'équipe d'avocats de veille juridique était ainsi organisée :

ORDRE	LIEU DE DETENTION	AVOCAT S
01	DPJ	ME TCHUDJO CHRISTOPHE
02	COMMISSARIAT CENTRAL	ME MEKEM SOTHER
03	GSO	ME NTCHALE MICHEL
04	SED	ME NZODE YVES ME TENE NZOHOUA
05	COMMISSARIAT DE MOKOLO	ME JULES BAMBIA
	CORDINATION DU JOUR	ME HIPPOLYTE B.T. MELI
	ASSISTE DE	ME SOUOP SYLVAIN ME SIMH EMMANUEL ME ASSIRA CLAUDE ME WOUPALA JEAN MARIE ME KOUOKAM HENRY ME TASSA ANDRE MARIE ME JEAN JACQUES NKENGNE
	SECRETARIAT DU JOUR	ME CREPIN NDJODO NGA

Me Mekem Sother

Me Hippolyte B.T. Meli

Me NTCHALE

Me BAMBIA

*Me TENE NZOHOUA
AVOCAT*